

Demande de changement de prénom

Ce document est émis par le ministère de la Justice.
(Article 60 du code civil)

Vous souhaitez changer votre ou vos prénom(s), ajouter, supprimer et/ou modifier leur ordre.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondantes à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires, puis dater et signer ce formulaire.

Votre demande doit être remise soit à la mairie de votre lieu de résidence, soit à celle de votre lieu de naissance.

VOTRE IDENTITÉ

☐ Madame ☐ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Votre (ou vos) prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

Votre (ou vos) nationalité(s) : _____

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

VOTRE DEMANDE

☐ Je demande à ce que désormais, les prénoms apparaissent dans l'ordre déterminé ci-dessous :

1^{er} prénom : _____

2^{ème} prénom : _____

3^{ème} prénom : _____

4^{ème} prénom : _____

(Si le nombre de prénoms est supérieur à 4, veuillez utiliser une feuille libre)

Pour le(s) motif(s) suivant(s) : (joignez tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de l'intérêt légitime)

J'atteste sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom(s) n'est en cours devant les juridictions françaises, et qu'aucune demande de changement de prénom(s) n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil.

Par ailleurs :

☐ Aucune demande de changement de prénom(s) n'a été formulée à ce jour

☐ La ou les demande changement de prénoms mentionnées ci-dessous ont déjà été formulées :

Date et lieu de la demande	Autorité saisie	Décision

Je demande également la mise à jour des actes de l'état civil listés ci-dessous, dès lors que le changement de prénom(s) demandé aura une incidence sur ces actes :

Acte de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Acte de mariage (le cas échéant) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Acte de naissance du conjoint ou partenaire de PACS (le cas échéant)

Nom du conjoint/partenaire : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Acte de naissance du/des enfant(s) (le cas échéant)

Nom du premier enfant : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Nom du deuxième enfant : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Nom du troisième enfant : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

(En cas d'enfant(s) supplémentaire(s), veuillez utiliser une feuille libre)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ (prénom(s), nom(s)) certifie
sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à _____ Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et
de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire

Conséquences sur vos titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport...)

Le changement de prénom vous interdit d'utiliser les titres d'identité qui vous ont été délivrés avant votre changement de prénom dans la mesure où ceux-ci ne correspondent plus à votre état civil. Ces titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance. Cela signifie qu'en cas de contrôle, ils apparaîtront comme non valides et leur présentation ne permettra pas de justifier de votre identité.

À la réception de la notification de votre changement de prénom, vous devez attendre que la mise à jour des actes de l'état civil concernés par votre changement de prénom a été effectuée. Lorsque cette mise à jour aura été effectuée, vous devrez vous rapprocher de la mairie de votre choix pour déposer une demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport, même si leur durée de validité n'est pas expirée, en justifiant notamment de l'acte de naissance modifié¹.

Ce renouvellement est gratuit sous réserve de produire la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement.

Après le renouvellement de votre carte d'identité et/ou de votre passeport, vous devrez également renouveler votre permis de conduire ainsi que votre carte vitale.

L'usage d'un titre d'identité qui ne correspond pas à votre état civil est passible des sanctions prévues à l'article 441-2 du code pénal².

¹ Vous êtes invité à consulter le site internet de la mairie de votre choix pour connaître la liste des pièces justificatives à fournir lors d'une demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport

² Article 441-2 du code pénal « Le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. L'usage du faux mentionné à l'alinéa précédent est puni des mêmes peines. »